



lescommambules.fr - © Ensemble scolaire Saint-Jacques de Compostelle 2025

Diplôme d'État **Aide-Soignant (DE AS)**

En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Profil

- Aucun diplôme requis.
- Être âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation.

Admission

- Sélection sur dossier et entretien.
- Dossier disponible à partir de février et entretien de mai à juin. Résultat en juillet.
- Les apprentis sont dispensés des épreuves de sélection. Les personnes disposant d'une promesse d'embauche en apprentissage sont admis directement en formation par le Directeur de l'IFAS.

Objectifs

- Accompagner et soigner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
- Évaluer l'état clinique et mettre en œuvre les soins adaptés en collaboration
- Informer et accompagner les personnes et leur entourage, les professionnels et les apprenants
- Entretenir l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention
- Travailler en équipe pluri-professionnelle et traiter des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

Les +

- ⊕ Équipe pédagogique : formateurs professionnels de santé.
- ⊕ Accompagnement et suivi des stagiaires par un référent pédagogique.
- ⊕ Espace stagiaire : supports de cours, planning ...
- ⊕ Plateaux techniques : salle de pratiques sanitaires, chambres médicalisées.
- ⊕ Salle de simulation de pratiques avec mannequin connecté.



Contenu de la formation

Durée :

L'ensemble de la formation comprend 44 semaines (1540 heures) pour un cursus intégral réparties comme suit :

- › 22 semaines d'enseignement en institut de formation (770 h)
- › 22 semaines d'enseignement en stage clinique (770 h)

Si vous êtes titulaire d'un des diplômes suivants, vous bénéficierez d'un allègement de formation.

- › BAC ASSP : 392 h de formation théorique / 350 h de stage
- › BAC SAPAT : 511 h de formation théorique / 490 h de stage
- › TPAVF : 567 h de formation théorique / 595 h de stage
- › ASMS : 602 h de formation théorique / 595 h de stage
- › DEAES 2021 : 455 h de formation théorique / 420 h de stage
- › DEAES 2016 : 553 h de formation théorique / 420 h de stage
- › ARM 2019 : 553 h de formation théorique / 595 h de stage
- › Ambulancier 2006 : 574 h de formation théorique

BLOCS À VALIDER

- › **Bloc 1 :** Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (module 1.2)
- › **Bloc 2 :** Évaluation de l'état clinique de la personne et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration (module 3.4.5)
- › **Bloc 3 :** Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants (module 6.7)
- › **Bloc 4 :** Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention (module 8)
- › **Bloc 5 :** Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques (module 9.10)

Apprentissage

Contrat d'apprentissage possible jusqu'à 30 ans ; pas de limite d'âge pour les bénéficiaires d'une RQTH, d'un statut de sportif de haut niveau, ou pour les porteurs d'un projet de création d'entreprise.

Rémunération d'un apprenti aide-soignant :

- › 54% du SMIC avant 18 ans
- › 66% du SMIC pour les 18-20 ans
- › 76% du SMIC pour les 21-25 ans
- › 100% du SMIC au-delà de 25 ans

Nous proposons la formation aide-soignante en **apprentissage**

- › **pour les cursus intégraux sur 18 mois**
- › **pour les cursus partiels sur 12 mois**

Certificateur

- Ministère chargé de la santé ;
- Enregistrement : 28/07/2021
- **Diplôme de Niveau 4**
Code RNCP 35830

Et après ?

- Poste dans le public ou le privé, (soins généraux, psychiatrie, santé mentale, établissements pour personnes âgées, à domicile...).

Poursuite d'études

- Possibilité d'intégrer le DE d'infirmier, le DE d'auxiliaire de puériculture ...

Chiffres clés 2024

- Taux de réussite : **90,4 %**
- Taux de réussite apprenti : **83,3 %**
- Taux d'insertion professionnelle : **100 %**
- Taux de satisfaction : **100 %**
- Taux d'abandon : **10 %**
- Rupture de contrat d'apprentissage : **20,41 %**

Tarifs

- Frais d'inscription : 100 € pour les demandeurs d'emploi et les personnes en poursuite d'études.
 - Formation intégrale 11 mois : **7 854 €**
 - Formation partielle : **13,10 € taux horaire**
- Prise en charge par l'OPCO ou le CNFPT en apprentissage ou en contrat de professionnalisation

Financements

Selon la situation des candidats, le financement de la formation peut être assuré par :

- l'employeur
- Transition Pro
- contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- la Région Nouvelle-Aquitaine pour les demandeurs d'emploi et les personnes en poursuite d'études.

Contact

05 49 61 60 80

centredeformation@stjacquesdecompostelle.com

Référent handicap :

Murielle JOYEUX - 05 49 61 60 69



Établissement accessible aux personnes en situation de handicap

Campus Saint Jacques de Compostelle

2 avenue de la Révolution - 86000 Poitiers • Tél : 05 49 61 60 80

centredeformation@stjacquesdecompostelle.com • www.stjacquesdecompostelle.com

